



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'AIN

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES COLLECTIVITES ET DE  
L'INTERCOMMUNALITE  
Réf. A-SM l'île Chambod2015

*ARRETE portant modification de certaines dispositions des statuts du syndicat mixte  
pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod*

**Le préfet de l'Ain**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2005 portant modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod ;

Vu la délibération par laquelle le comité syndical s'est prononcé sur la modification de certaines dispositions des statuts du syndicat mixte, notifiée aux membres le 22 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du conseil départemental en date du 12 octobre 2015 ;

Considérant qu'en l'absence de décision dans le délai de trois mois à compter de la notification de la décision du comité syndical l'avis des membres est réputé favorable ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Les statuts du syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod sont ceux annexés au présent arrêté.

**Article 2.** - La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à la sous-préfète de Nantua, au président du syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod, au président du conseil départemental de l'Ain, aux présidents des communautés de communes adhérentes, au directeur départemental des finances publiques de l'Ain et comptable public responsable de la trésorerie de Poncin.

Bourg-en-Bresse, le 29 octobre 2015

Pour le préfet,  
Signé la secrétaire générale,

Caroline Gadou

Pour info : les annexes mentionnées dans le présent arrêté peuvent être consultées sur demande à l'adresse mail suivante : [pref-drcl-bci@ain.gouv.fr](mailto:pref-drcl-bci@ain.gouv.fr)